

CHANGY

Le petit manoir de Changy, dont les quatre tourelles s'élèvent au sommet des berges de la Loire, était autrefois le siège d'une seigneurie qui étendait sa puissance sur toute la partie occidentale du territoire de Cordelle. Il appartenait à la fin du XIII^e siècle à noble Jacques de Changy qui, le 28 octobre 1290 (1), rendait hommage au comte de Forez pour sa maison et « hôtel de Changy » en la paroisse de Cordelle, et pour des biens, cens et rentes à Saint-Martin-de-Boisy et à Saint-Haon. Cet hommage fut renouvelé en 1335, par Guillaume de Changy, seigneur de Saigne et de Changy, et, en 1350, par Jacques de Changy, tuteur de Béatrix de Changy. Ce dernier acte de vassalité était rendu au chanoine obéancier de Bully et de Cordelle, non seulement pour la maison de Changy, mais aussi pour jardin et terre contigus situés à Chevenez.

A la même époque vivaient aussi sur le territoire de Cordelle, Dalmais de Changy, licencié en droit et tabellion de la cour de Forez; Jean de Changy qualifié clerc et Pierre de Changy, clerc juré de l'officialité de Forez. Ce dernier avait été élevé auprès de Guillaume de Roanne, chanoine de l'église métropolitaine de Lyon; car dans un acte de 1263 il est dit, son commensal (2). On sait, en

(1) Antérieurement à cette époque, en 1253, Guillaume de Roanne, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Lyon, avait fait donation « de la moitié de son jardin de Prèles (*de Praellis*), à Pierre de Changy, clerc, son commensal... », — *Arch. dép. Fonds. du Chapitre. Arm. Esdras. I, N° 2.*

(2) *Terrier de l'obéance de Bully et Cordelle. — Arch. dép. du Rhône.*